

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

NOM DU PRODUIT: Ampoule Ultraviolet - 4 et 8 pouces

N° DOSSIER: BSI_10-04XXX;10-08XXXd

DATE CRÉATION FDS: 12/15/2011



SECTION 1: PRODUIT ET IDENTIFIANT ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT: Ampoule Ultraviolet BioZone Scientific 4 et 8 pouces
SYNONYMES: UV, UVC, Ampoule
CODES DES PRODUITS: 10-04010, 10-04025, 10-04050, 10-04100, 10-08010, 10-08025, 10-08050, 10-08100

FABRICANT: BioZone Scientific International, Inc.

ADRESSE: USA, CANADA et Amérique du Sud: 7751 Kingspointe Parkway
Suite 124
Orlando, FL 32819 USA
Europe: Linnoitustie 4 B
02600 Espoo
Finland

TELEPHONE D'URGENCE: 800-255-3924 (USA, Canada, Puerto Rico, et îles Vierges américaines)
Service d'Assistance
ChemTel 24/24 + 01 or +001-813-248-0585 (tous les autres pays)

FAX/TÉLÉCOPIE: USA, CANADA et Amérique du Sud : +1 407-876-7630 Europe: + 358 (0)20 743 6620

NOM CHIMIQUE: Produit hermétique intact, mercure; mercure métallique; mercure natif; hydrargyre
FAMILLE CHIMIQUE: Métal de transition (mercure élémentaire)
FORMULE CHIMIQUE: Hg

UTILISATION DU PRODUIT: Les ampoules 4 et 8 pouces s'utilisent avec les modèles BioZone Scientific suivants: AirCare05, AirCare10, AirCare20, AirCare30, BioZone500, BioZone1000, BioZone2000, BioZone3000, ExcelZone05, ExcelZone10, ExcelZone20, ExcelZone30, IceZone10, IceZone20, IceZone Closed Loop™10, IceZone Closed Loop™20, InDuct20, InDuct30, InDuct40, InDuct60, InDuct80, MobiZone1, MobiZone2, AirCare PR05, AirCare PR10, AirCare PR20, AirCare PR30.

NOTES DE SECTION 1: Les informations fournies ci-dessus concernent une utilisation sur le continent américain, l'Afrique et l'Océanie. Pour des questions sur le For BioZone Scientific en Europe veuillez contacter svp: + 358 (0)20 743 6622 (Finlande). Pour des questions sur le BioZone Scientific en Asie veuillez contacter svp: + (852) 2372 0218 (Hong Kong).

SECTION 2: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

COMPOSANTS:

Mercure
Verre de quartz

| N° CAS. | Poids | Poids en Pourcentage | Composant |
|------------|-------|----------------------|--------------------------|
| 7439-97-6 | 15mg | environ 0.04% | mercure |
| 14808-60-7 | n/d | environ 99.96% | verre de quartz (inerte) |

LIMITES D'EXPOSITION:

Mercure-

| | mg/m ³ |
|-------------------------------------|-------------------------|
| OSHA PEL-TWA (8hr) ¹ : | 0.1 mg/m ³ |
| OSHA PEL CEILING ¹ : | 0.1 mg/m ³ |
| ACGIH TLV-TWA (8hr) ² : | 0.025 mg/m ³ |
| NIOSH REL-TWA (10hr) ² : | 0.05 mg/m ³ |

Verre de quartz-
Aucun

NOTES DE SECTION 2: Le rayonnement ultraviolet pondéré pour 8 heures d'exposition est de 0.1 µw/cm². Les ampoules UV sont des articles fermés qui ne rejettent aucune substance chimique lors d'une utilisation régulière. Il n'y a pas de risque de dispersion sauf si le mercure se répand en cas de bris. Les ampoules sont exemptées de l'obligation RoHS et des exigences HazCom de l'OSHA. Ces ampoules ne sont pas conçues ou destinées à éclairer.

SECTION 3: IDENTIFICATION DES DANGERS

EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ

YEUX: Conjonctivite suite à une surexposition à la source lumineuse; irritation de l'œil après inhalation de l'ozone.

PEAU: Un érythème (coup de soleil) peut s'aggraver avec l'utilisation de produits pharmaceutiques ou homéopathiques allergisants.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

NOM DU PRODUIT: Ampoule Ultraviolet - 4 et 8 pouces

N° DOSSIER: BSI_10-04XXX;10-08XXXd

DATE CRÉATION FDS: 12/15/2011



BIOZONE
SCIENTIFIC INTERNATIONAL

INHALATION: L'ampoule n'a pas d'effets sur la santé. L'inhalation d'ozone peut irriter le nez et les poumons et provoquer des nausées et des maux de tête.

ORAL: L'ampoule n'a pas d'effets sur la santé. L'inhalation d'ozone peut irriter la gorge.

RISQUES SANITAIRES AIGUS:

Le mercure élémentaire, sous forme liquide ou gazeuse, est toxique à cause de sa solubilité liquide, son manque de charge électrique et de sa perméabilité membranaire. Les vapeurs inhalées (80%) passent rapidement dans le sang à travers les membranes alvéolaires et sont transportées systématiquement dans les tissus sanguins, le cerveau notamment. Une brève exposition à une concentrations de vapeur trop importante ($>1.2 \text{ mg/m}^3$) peut même causer une pneumonite, des douleurs abdominales, de la dyspnée et de la toux, puis de la stomatite, gingivite et des problèmes de salivation. Le mercure peut être absorbé lentement par la peau. Des symptômes chroniques incluent le SNC avec tremblements et divers problèmes neuropsychiatriques. Le seuil limite serait atteint si le contenu d'un petit thermomètre au mercure se répandait dans une pièce de 100x15pouces. Le taux d'absorption du mercure est faible (5%).

RISQUES CHRONIQUES POUR LA SANTÉ:

Information non-disponible.

CONDITIONS MÉDICALES GÉNÉRALEMENT AGGRAVÉES PAR UNE EXPOSITION AU PRODUIT:

CANCÉROGÉNÉCITÉ

OSHA:
Aucun

ACGIH:
Aucun

OTHER:
Aucun

NOTES DE SECTION 3: Cet article est une ampoule en verre. Du fait que le mercure soit contenu à l'intérieur de l'ampoule, les caractéristiques chimiques de l'ampoule ne s'appliquent pas. L'ampoule peut se fendre si elle tombe ou est heurtée par un lourd objet.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

YEUX: Traitement contre la photokératite.

PEAU: Conjonctivite.

INGESTION: Aucun traitement recommandé si exposition aux ultraviolets.

INHALATION: Aucun traitement recommandé si exposition aux ultraviolets.

NOTES POUR LES SECOURISTES ET LE PERSONNEL MÉDICAL:

NOTES DE SECTION 4: Procédure d'usage de premiers soins pour coupures si elles surviennent à cause d'un bris de glace. Les effets de surexposition au niveau de la peau et des yeux disparaissent sous 48 heures. Certaines personnes peuvent avoir une sensibilité accrue aux rayons UV qui peut être causée par l'absorption des médicaments ou de substances chimiques allergisantes. La sensibilisation se manifestera par un érythème exacerbé. Une exposition prolongée aux rayons UV pour ces personnes doit être limitée et elles doivent chercher l'avis d'un médecin.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

IL N'Y A PAS DE RISQUES D'INCENDIE OU D'EXPLOSION. SOUS L'EFFET D'UNE CHALEUR EXTRÊME, L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE EN VERRE PEUT FONDRE OU SE FENDRE.

NOTES DE SECTION 5: Le verre n'est pas combustible et fond au-dessus de 900°F (482°C).

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE SUR LE SOL OU DANS L'AIR:

Le verre cassé doit être placé dans un récipient qui se ferme hermétiquement et manipulé / traité comme déchet dangereux.

NOTES DE SECTION 6:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

NOM DU PRODUIT: Ampoule Ultraviolet - 4 et 8 pouces

N° DOSSIER: BSI_10-04XXX;10-08XXXd

DATE CRÉATION FDS: 12/15/2011



SECTION 7: PRÉCAUTIONS DE STOCKAGE ET DE MANIPULATION

MANIPULATION: Le tube en quartz de l'ampoule UV contient une petite quantité de mercure. En raison du caractère toxique du mercure, manipulez les ampoules avec soin afin de réduire le risque de bris.

STOCKAGE: Les ampoules usagées peuvent se conserver un an.

NOTES DE SECTION 7: Aucune précaution spéciale à prendre pour ramasser les bris de verre.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION DES TRAVAILLEURS / PROTECTION INDIVIDUELLE

ENGINEERING CONTROLS: Suivre les instructions du fabricant pour installer les ampoules. Les opérateurs machinistes doivent recevoir une formation adéquate pour comprendre et gérer pleinement les procédures d'utilisation et de sécurité des outils. L'ozone générée par le processus nécessite une extraction par dépression.

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE POUR MANIPULATION DE ROUTINE: Lunettes de sécurité avec protections latérales contre les rayons ultraviolets. Ne pas porter de verres de contact. Crème à écran protecteur ou protection en polyéthylène recommandées. Contrôler le processus industriel de fabrication pour établir des précautions supplémentaires.

NOTES DE SECTION 8:

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES

N/d. Cet article est une ampoule qui a la forme d'un tube en verre de 4 pouces de longueur avec des bouchons en céramique aux extrémités.

NOTES DE SECTION 9: Veuillez noter svp que la surface de l'ampoule peut devenir chaude pendant son utilisation et quelques instants après son utilisation.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ: Les ampoules sont stables.

CONDITIONS À ÉVITER (STABILITÉ):
Agents photosensibilisants

INCOMPATIBILITÉ (MATÉRIAUX À ÉVITER):
Le verre va réagir avec l'acide fluorhydrique.

DÉCOMPOSITION DANGEREUSE ET SOUS-PRODUITS:
Ne se produira pas.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE:
Ne se produira pas.

CONDITIONS À ÉVITER (POLYMÉRISATION):
Ne se produira pas.

NOTES DE SECTION 10:

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES:
Indisponibles

NOTES DE SECTION 11:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

NOM DU PRODUIT: Ampoule Ultraviolet - 4 et 8 pouces

N° DOSSIER: BSI_10-04XXX;10-08XXXd

DATE CRÉATION FDS: 12/15/2011



SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOTOXICOLOGIQUES

INFORMATIONS ÉCOTOXICOLOGIQUES:

Non disponible

NOTES DE SECTION 12:

SECTION 13: ÉLIMINATION DES DÉCHETS

INSTRUCTIONS POUR L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS:

Est considérée comme déchet une ampoule usagée qui contient du mercure quand le générateur/manipulateur l'enlève de l'appareil de manière permanente. Une lampe à mercure qui n'est pas utilisée devient un déchet quand le manipulateur décide de s'en débarrasser. Une ampoule en phase de déchet est sujette à la Toxic Characteristic Leaching Procedure (TCLP) prescrite par l'Environmental Protection Agency (EPA). On utilise ce test pour déterminer si un article est un déchet dangereux ou pas en suivant la définition actuelle de l'EPA. Si les ampoules échouent au test du TCLP, elles sont considérées comme dangereuses au regard de l'Universal Waste Rules. Le manipulateur doit considérer toutes les options d'élimination qui sont possibles dans l'état où se situe ses installations. Il doit demander conseil aux responsables locaux, fédéraux et nationaux compétents en la matière. BioZone Scientific International encourage le recyclage de ses produits par des centres de recyclages agréés.

CLASSIFICATION RCRA DU DANGER:

Les ampoules qui ne sont pas recyclées doivent être manipulées/éliminées en suivant les règles établies par la RCRA. Chaque état a des règles spécifiques qui s'appliquent à la gestion d'ampoules usagées. Le recyclage d'ampoules doit respecter le principe de l' Universal Waste.

NOTES DE SECTION 13:

SECTION 14: TRANSPORT

U.S. DÉPARTMENT AU TRANSPORT:

Aucune législation

NOTES DE SECTION 14: Il n'y a pas de règles propres qui s'appliquent pour l'expédition d'ampoules qui contiennent du mercure et qui sont expédiées dans leurs emballages d'origine par air, route, rail ou par mer.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

U.S. ENVIRONMENTAL PROTECTION AGENCY:

RCRA / Universal Waste – les ampoules qui sont destinées à être recyclées doivent être placées dans leurs emballages d'origine ou être emballées afin d'éviter le bris. Il est nécessaire de dater, de signer et d'inscrire la mention "Universal Waste" sur l'emballage externe.

U.S. OCCUPATIONAL SAFETY AND HEALTH ADMINISTRATION:

Le seuil d'exposition aux ultraviolets est limité à 1 milliwatt par centimètre carré. L'indice d'exposition à l'ozone est limité à 0.1 particules par million (ppm).

NOTES DE SECTION 15: Les lois nationales et internationales ont été prises en compte dans la préparation et rédaction de ce document³⁻⁷.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

AUTRES INFORMATIONS:

Photosensibilisant.

AVERTISSEMENT:

Les informations que contiennent ce document ont été obtenues de sources techniques reconnues. Le respect des lois locales, fédérales et des états membres de l'union sont du ressort de l'utilisateur. Cette Fiche de Données de Sécurité, FDS (Material Safety Data Sheet ou MSDS en anglais), peut aussi être appelée fiche sécurité produit (Product Safety Data Sheet ou PSDS), fiche de sécurité (Safety Data Sheet ou SDS en anglais), ou porter d'autres noms.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

NOM DU PRODUIT: Ampoule Ultraviolet - 4 et 8 pouces

N° DOSSIER: BSI_10-04XXX;10-08XXXd

DATE CRÉATION FDS: 12/15/2011



RÉFÉRENCES:

1. U.S. Department of Labor- Occupational Safety & Health Administration: PARTICULATE MERCURY IN WORKPLACE ATMOSPHERES <http://www.osha.gov/dts/sltc/methods/inorganic/id145/id145.html>
2. U.S. Department of Labor- Occupational Safety & Health Administration: Occupational Safety and Health Guideline for Mercury Vapor <http://www.osha.gov/SLTC/healthguidelines/mercuryvapor/recognition.html>
3. Regulation (EC) No 1907/2006 (REACH)
4. Regulation (EC) No 1272/2008 (CLP)
5. Occupational Safety and Health Administration (OSHA) Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200
6. The OSHA Hazard Communication Standard (HCS) (Subpart Z, Toxic and Hazardous Substances, 29 CFR 1910.1200)
7. Globally Harmonized System of Classification and Labeling of Chemicals (GHS)